

**CONVOCAATION du CONSEIL COMMUNAL**

Le 22 décembre 2021.

Conformément à l'art. L. 1122-13, § 1<sup>er</sup> du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer M

*pour la première fois* (1) à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu **le lundi 27 décembre 2021 à 19 heures 30** par **VISIOCONFERENCE**

**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

**En application de l'article L 1122-24 § 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour de la séance, à la demande expresse de Madame la Conseillère N. EL ABASSI et Monsieur le Conseiller P. VOET.**

**SEANCE PUBLIQUE**

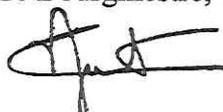
20. Planification des conseils communaux en vue de faciliter l'organisation du travail de l'administration et des conseillers communaux et renforcer la transparence pour les citoyens.

Par ordonnance :  
La Directrice générale,

  
S. RUCQUOY.



Le Bourgmestre,

  
E. BURTON.

(1) Biffer « L. 1122-17 » et les mots « pour la .....fois » sauf pour le cas où l'assemblée est convoquée pour la 2<sup>ème</sup> ou la 3<sup>ème</sup> fois, auquel cas il y a lieu de biffer « L. 1122-13, § 1<sup>er</sup> ».